

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt et un mai**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le treize mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 13/05/2024.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, STUTZMANN Marc, Conseillers Municipaux.

Absents non excusés : BARNABE Christophe, FOLTIN Muriel

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BARAT Evelyne a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 4 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente les devis des bureaux d'études pour les travaux de voirie :

Bureaux d'études	Montant HT	Montant TTC	Montant estimé travaux HT	Montant estimé travaux TTC	Remarque
BEREST	17 875.00	21 450.00	325 000.00	390 000.00	5.5 % / trx
EVI	19 422.00	23 306.40	380 000.00	456 000.00	5.11% /trx + 2 880.00 TOPO
IVR	15 435.00	18 522.00	315 000.00	378 000.00	4.9 % / trx
STUDIO ARCHITECTURE	14 700.00	17 640.00	310 000.00	372 000.00	Prix fixe Avec TOPO

Après avoir délibéré, le Conseil municipal choisi à l'unanimité le bureau d'études STUDIO ARCHITECTE pour un montant TTC de 17 640.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

30 mai 2024

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.

